

Conditions d'admission

- Conclure un contrat d'apprentissage pour les 3 années de formation
- **Pour une entrée en 2nde** : Être âgé de 16 ans au 01 septembre de l'année d'inscription à la MFR ou 15 ans à condition d'avoir terminé la 3^{ème}
- **Pour une entrée en première** : Avoir validé son CAP ou sortir de seconde professionnelle ou générale

**EN
APPRENTISSAGE**

Les objectifs de la formation

- Acquérir des techniques d'aide à la personne
- Appréhender le fonctionnement des structures de services
- Comprendre la gestion et la création de services à la population en milieu rural
- Se qualifier dans le secteur des services aux personnes et des collectivités
- Développer des compétences en termes d'esprit d'initiative, de travail en équipe, de responsabilité et d'autonomie.

Les matières

- Modules généraux
- Besoins des populations et des territoires ruraux
- Contexte des intervention de services
- Organisation d'une intervention
- Communication
- Accompagnement de la personne dans la vie quotidienne

Les + de la formation :
Formation Sauveteur Secouriste au Travail
Voyage de fin d'étude

Modalités d'évaluation

Une partie des évaluations est en CCF (contrôle en cours de formation) au sein de la MFR et l'autre partie en épreuves terminales au centre d'examen

Méthodes mobilisées : visites, intervenants, conduite de projet, conduite de travaux de groupes et individuels

Financement et délais d'accès

- Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO
- La rentrée est en septembre mais il est possible d'intégrer la formation jusqu'au 31 décembre de l'année en cours

L'apprentissage

- Destiné aux jeunes de 15 à 29 ans.
- Statut de salarié
- L'apprenti gagne entre 27% et 100% du SMIC en fonction de son âge et sa classe.

Débouchés

- **Poursuite d'études** : Formation DE ASV, BP JEPS, BTS, DUT, concours d'aide-soignant, ...
- **Entrée dans la vie active** : ATSEM, Assistante maternelle, Aide à domicile, Educateur, ...

